

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 mars 2012 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mr CHAPTARD Michel, Mr GIRARD Guillaume, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, Mr FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. RAFALCO Thierry et Melle NANAI.

Excusés : Mme REINICHE Jacqueline (procuration à Mme LONCHAMBON), M. BEDABOUR Lionel (procuration à Mr ESTIER), M. POUILLET Marcel (procuration à Mr CHAPTARD Michel), M. FOURNIER Benoît.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Compte administratif et compte de gestion 2011
- Budget 2012
- Affaires foncières
- Subventions associations
- Questions diverses

Comptes administratifs 2011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Jacqueline LONCHAMBON délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2011 dressés par Mr Pascal ESTIER, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote du compte administratif, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
BUDGET PRINCIPAL				
TOTAUX CUMULES	1 262 103.52	1 681 765.03	2 039 520.65	1 552 854.36
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT	419 661.51	DEFICIT	486 666.29
ATELIER-RELAIS				
TOTAUX CUMULES	13 406.64	13 406.64	20 348.18	20 348.18
RESULTATS DEFINITIFS	EQUILIBRÉ		EQUILIBRÉ	
ASSAINISSEMENT				
TOTAUX CUMULES	37 056.67	69 624.31	40 462.22	55 449.38
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT	32 567.64	EXCEDENT	14 987.16

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif de 2011 est approuvé à l'unanimité avec des recettes de 1 681 764 € et des dépenses de 1 262 103 €. L'excédent de 419 661 € a été reporté pour 272 766 € en investissement et 146 895 € pour le fonctionnement.

Le budget 2012 s'équilibre à 1 607 131 € en fonctionnement avec pour contributions directes 275 730 €, la contribution de la Communauté de communes de 503 194 € (avec une attribution complémentaire pour l'Office du tourisme de 6 291 €). La DGF dotation forfaitaire est de 156 329 €. Dans les investissements prévisionnels 2012, l'excédent sur les opérations financières est de 183 726 €. Les programmes concerneront l'achat de terrain, du matériel informatique pour l'école primaire, l'achat d'un tracteur et autres matériels, des

travaux sur les bâtiments communaux, la réfection de voirie et la fin des travaux de réhabilitation de la décharge de Fougères. Un emprunt sera contracté pour les travaux de la décharge.

Compte de gestion 2011

Les comptes de gestion 2011 dressés par la Releveuse municipale sont identiques aux comptes administratifs et n'appellent ni observation ni réserve. Ils ont donc été adoptés à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LONCHAMBON Jacqueline, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 du budget principal dressé par Mr Pascal ESTIER, Maire (qui s'est retiré au moment du vote), statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011, considérant les éléments suivants :

- Résultat de l'exercice	:	286 958.45 €
- Résultat antérieur	:	<u>132 703.06 €</u>
Total à affecter	:	419 661.51 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2011	:	-1 077 611.67 €
- Solde d'exécution cumulé	:	-486 666.29 €
- Restes à réaliser au 31/12/2011		
Dépenses d'investissement	:	607 600.00 €
Recettes d'investissement	:	<u>821 500.00 €</u>
Solde	:	213 900.00 €
- Besoin de financement en investissement au 31/12/2011	:	272 766.29 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P.)	:	272 766.29 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne 002 (report à nouveau créditeur)	:	146 895.22 €

Assainissement : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LONCHAMBON Jacqueline, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 du budget de l'assainissement, dressé par Mr Pascal ESTIER, Maire (qui s'est retiré au moment du vote), statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011, considérant les éléments suivants :

- Résultat de l'exercice	:	32 474.20 €
- Résultat antérieur	:	<u>93.44 €</u>
Total à affecter	:	32 567.64 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2011	:	25 561.23 €
- Solde d'exécution cumulé	:	14 987.16 €
- Restes à réaliser au 31/12/2011		
Dépenses d'investissement	:	2 852.00 €
Recettes d'investissement	:	0 €
Solde	:	- 2 852.00 €
- Besoin de financement en investissement au 31/12/2011	:	0 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- Reste sur excédent d'exploitation à reporter sur B.P. ligne 002 (report à nouveau créditeur)	:	32 567.64 €
--	---	-------------

Ateliers-relais : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LONCHAMBON Jacqueline, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 du budget annexe « Ateliers-Relais », dressé par Mr Pascal ESTIER, Maire (qui s'est retiré au moment du vote), statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011, considérant les éléments suivants :

- Résultat antérieur :	0.96 €
- Solde d'exécution de l'exercice au 31/12/2010 :	13 190.45 €
- Reste à réaliser au 31/12/2010 :	0
- Besoin de financement de la section investissement :	0

Vote des taux des 3 taxes

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir pour 2012 le taux des trois taxes comme en 2011 :

- Taxe d'habitation	:	8,23 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	5,00 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	18,80 % .

Subvention d'équilibre au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 11 500 € au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour équilibrer son budget de fonctionnement pour l'année 2012. Les crédits seront prélevés à l'article 65736 du Budget Primitif 2012.

Contribution au S.I.R.B.

La contribution au financement du Syndicat Intercommunal de la Retenue de Besserve (S.I.R.B.) est fixée à 31 000 € pour l'année 2012.

Participation pour raccordement à l'égout

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la participation aux frais de raccordement à l'égout et de la fixer à 600 €.

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain suite aux déclarations d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AM 506 d'une superficie de 1 403 m² vendue 23 000 € par Mr MIGNARD Cyril et Melle SIVADE Audrey à Mr VEDRINE Fabrice et Melle HACQUARD Agnès.
- AV 404 d'une superficie de 590 m² avec habitation, vendue 125 000 € dont 5 000 € de mobilier et 7000 € de commission d'agence en plus, par les Consorts KLUPINSKI à Mr et Mme PREVOTEAU.
- AN 596-599 d'une superficie de 2 002 m² vendue 20 970 € par les Consorts JOUBERTON à Mr RANC Arnaud et Melle GILBERT Mélanie.

Classement dans le domaine public communal :

Le Conseil Municipal demande le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées AV 595 et 598 situées dans le Lotissement Le Bourg et qui constituent le surplus des parcelles vendues à Mr et Mme LEYRIT et BARSSE.

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2012 :

- Foyer Rural	(fonctionnement)	1 500 €
- Comité de jumelage les Ancizes/St Georges	(fonctionnement)	1 500 €
- C.O.S. du Canton de Manzat	(fonctionnement)	5 608 €
- Conscrits des Ancizes-Comps	(fonctionnement)	400 €
	(organisation fête)	2 500 €
- Comité des Fêtes de Comps	(organisation fête)	5 000 €
- Festival Art'Air	(exceptionnelle)	1 000 €
- Parcours sportif des Sapeurs-pompiers	(exceptionnelle)	1 000 €
- Prévention Routière	(exceptionnelle)	120 €
- Centre d'Orientation et d'Information	(exceptionnelle)	100 €
- Prix de la Résistance	(exceptionnelle)	100 €

TOTAL 18 828 €

Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif 2012.

Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 95 € à l'Ecole primaire de St Georges de Mons pour la classe de mer d'une élève domiciliée aux Ancizes-Comps (*annulée*).

Tarifs des produits servis au bar du camping pour la saison 2012

Le Conseil Municipal approuve les tarifs des produits servis au bar du camping pour la saison 2012 :

1) Boissons :		
- Café	:	1,00 €,
- Sirops (grand verre)	:	1,50 €,
- Sirops (verre moyen)	:	1,00 €,
- Coca et jus de fruits	:	2,00 €,
- Vin ordinaire rouge, rosé, blanc (verre)	:	0,50 €,
- Vin supérieur rouge/blanc/kir (verre)	:	1,00 €,
- Demi, Apéritifs (Martini, Manzana, Suze), Whisky	:	2,00 €,
- Apéritifs (Ricard)	:	2,00 €,
- Whisky/coca	:	2,50 €.
2) Produits du Snack :		
- Pizzas, Croque-Monsieur, Ailes de poulets, Quiches (unité)	:	2,50 €,
- Frites (barquette)	:	1,50 €,
- Bloc de glace (unité)	:	0,50 €,
3) Glaces (unité) :		
- Rocket	:	1,50 €,
- Cornetto, Soft, Solero	:	2,00 €,
- Magnum	:	2,50 €,
4) Confiserie (unité) :		
- Bonbon	:	0,50 €.

Audit citoyen de la dette publique

Un Collectif pour un audit citoyen de la dette (CAC 63) a été constitué afin de connaître les responsabilités dans le déclenchement de la crise. La situation est également particulièrement préoccupante pour bon nombre de collectivités publiques confrontées aux effets des prêts « toxiques » et à la raréfaction et le surenchérissement du crédit.

Le Conseil Municipal des Ancizes-Comps souhaite s'associer à cette démarche et a pris une délibération pour demander un audit citoyen de la dette publique..

Motion pour le maintien de poste à la Trésorerie de Pontaumur

Le Conseil Municipal des Ancizes-Comps adopte la motion relative à la suppression de poste à la Trésorerie de Pontaumur à compter du 1^{er} avril 2012.

L'activité de ce poste a fortement progressé depuis la mise en œuvre par le SICTOM de Pontaumur-Pontgibaud de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec un nombre annuel de factures de 10 000 deux fois par an. Cette suppression mettrait en péril le bon fonctionnement du service et à terme son plein exercice. Il affirme son soutien aux personnels de la Trésorerie de Pontaumur, proteste contre cette décision et demande au Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne de revoir sa décision et de maintenir les effectifs actuels de ce poste comptable.

Motion pour le maintien de postes à l'Office National des forêts

Suite aux suppressions de postes à l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal décide de soutenir par une motion les personnels de l'ONF, demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Plan de boisement

Les réunions pour la mise en place du plan de boisement continuent. Il a été décidé de maintenir les surfaces agricoles existantes.

Section de Tournober

Le document d'arpentage est en cours d'exécution auprès du géomètre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.